



Ces dernières semaines, dans plusieurs villes de France, des mouvements citoyens se sont créés pour protester contre des projets d'installation d'antennes relais de téléphonie mobile à proximité des lieux d'habitation ou de locaux accueillant du public. A Viry-Chatillon, ville dont je suis élu et commune membre de la Communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne, la mobilisation des citoyens relayée par l'action des élus a fait échouer un projet d'implantation porté par TDF.

Pour moi comme pour les élus membres de l'association la Gauche par l'exemple, le principe de précaution doit être strictement appliqué, concernant ces antennes. Si installation il doit y avoir, ce doit être sur des bâtiments publics ou à usage industriel.

J'estime que la question des antennes de téléphonie mobile relève d'abord d'un enjeu de santé publique. De nombreuses études scientifiques démontrent que les ondes générées par ces équipements présentent un risque sanitaire pour l'être humain. Je vous invite par ailleurs à prendre connaissance du travail réalisé par l'association Les Robins des toits. Dans ce sens, je plaide, avec mes camarades de l'association la Gauche par l'exemple, en faveur d'une limitation des émissions des antennes relais à 0,6 V/m.

Pour ce qui nous concerne, dans toutes les responsabilités qui sont les nôtres, nous renouvelons notre opposition à toute installation d'antennes sur des immeubles d'habitation, de même qu'à proximité des écoles ou des maisons de retraite. Nous ne jouerons pas avec la santé de nos concitoyens. Je veux en profiter pour attirer l'attention des propriétaires privés. Je sais que des opérateurs proposent parfois des sommes très importantes pour obtenir l'autorisation d'installer leurs antennes. Je veux inviter chacun à ne pas céder au risque de mettre en danger sa santé et celle de ses voisins.

Les élus de la Gauche par l'exemple renouvellent leur exigence d'un grand débat national sur cette question. Dans l'attente, nous appelons les citoyens et leurs représentants élus à désobéir

à la règle en vigueur. Je me félicite de ce que, dans mon département de l'Essonne, les municipalités de Longpont-sur-Orge et de Viry-Chatillon aient pris des positions fermes et claires s'opposant à l'installation d'antennes relais de téléphonie mobile dès lors qu'elles peuvent présenter un risque pour la santé des habitants.

**Gabriel AMARD**

Secrétaire-général de l'association la Gauche par l'exemple

Candidat Front de gauche aux élections législatives – 7e circonscription de l'Essonne